

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

VISA
LIGUE B.F.C.04
n° 62
du 22/06/25
[Signature]

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AUTOCROSS & SPRINTCAR

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

CHAMPIONNAT DE FRANCE D'AUTOCROSS & SPRINTCAR

FFSA
CÔTE-D'OR
IS-SUR-TILLE
16 & 17 AOÛT 2025

ASA TERRE ISSOISE
CIRCUIT AUTOMOBILE TERRE IS-TILLE BOURGOGNE

TARIFS
Gratuit moins de 16 ans
SAMEDI 7€ - Dimanche 10€
PASS Week-end 15€

**BUVETTE
et SNACK**
Sur place

ici, SAS BREDILLET, Hafa, CHALLENGE, COVATI, GRAC, ffsa, NOVA, STAR MEDIA

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA TERRE ISSOISE organise les samedi 16 et dimanche 17 août 2025 avec le concours du CKCBI une compétition automobile nationale d'Autocross et Sprintcar. intitulée Championnat de France d'Autocross et Sprintcar d'Is-sur-Tille.

Cette compétition compte pour le championnat de France d'Autocross et Sprintcar.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le (*date*) sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA		<i>Dominique RIOUX lic 14770 asa 15.01</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs		<i>Vincent GARBI lic 253257 asa 14.38</i>
Membres du Collège		<i>Danièle Mitrac lic 6151 asa 11.01</i> <i>Serge Cerland lic 9221 asa 14.46</i>
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs		<i>Martine Llorca</i>
Directeur de Course		<i>Christian Rainaud lic 6150 asa 11.01</i>
Directeur de Course adjoint		<i>Jacky Olivain lic 3272 asa 03.24</i>
Adjoints à la Direction de Course		
Départs		<i>René Herbeuval lic 136959 asa 03.15</i>
Vidéo 1		<i>Michel Leonate lic 12844 asa 03.23</i>
Vidéo 2		<i>Marie De Moncuit lic 221225 asa 15.01</i>
Grille de départ		<i>Jean-Charles Tissier lic 11274 asa 15.03</i>
Arrivées		<i>Robert Bott lic 302406 asa 04.02</i>
Vérifications Responsable du plan d'identification		<i>Axel Ropp lic 296875 asa 08.15</i>
ZAT		<i>Arnaud Bouveret lic 41874 asa 04.02</i>
Commissaires Techniques		
Délégué		<i>Martial LOBROT lic 114567 asa 04.03</i>
Adjoint		<i>Jean-Pierre Roques lic 178808 asa 09.12</i>
		<i>Emile Tena lic 124058 asa 03.05</i> <i>Denis Derché lic 33547 asa 03.14</i> <i>Michel Bougault lic 42903 asa 12.05</i> <i>Jean-Claude Desnoux lic 11176 asa 16.09</i> <i>Sébastien Verron lic 46757 asa 15.01</i> <i>Julien Mugnier lic 47715 asa 04.16</i>
Stagiaire		
Chargés des relations avec les concurrents	Responsable	<i>Fabrice Van Wonterghem lic 1183 asa 03.14</i> <i>Jean Wambach lic 3030 asa 03.06</i> <i>René Desroches lic 1726 asa 05.16</i> <i>Claude Condamin lic 122813 asa 03.14</i>
Chronométrateur(s)		<i>Patrice Gaasch lic 32392 asa 04.16</i> <i>Josselin Gaasch lic 215786 asa 04.16</i> <i>Jean-Baptiste Gaasch lic 201567 asa 09.12</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain		<i>Francis Mélé lic 48623 asa 04.16</i> <i>Marie-Hélène Llorca lic 184459 asa 04.16</i>
Médecin Chef		<i>Imad SFEIR</i>
Responsable Sécurité		<i>Pascal COLLOT lic 48081 asa 04.16</i>

Responsable du service presse	Hervé PRIEUR lic 139051 asa 04.16
Responsable vidéo	Sté EBOO Siret 507 757 002 00011 86140 Scorbe-Claivaux
Dirigeant	Didier Rodrigue lic 318582 asa 11.11

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA TERRE ISSOISE et l'organisateur technique est le CKCBI

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	15 juillet 2025
Clôture des engagements	Mercredi 6 août 2025 avant minuit
Publication de la liste des engagés	Samedi 9 août 2025 par l'OFAC
Date et lieu de la compétition	Samedi 16 et dimanche 17 août 2025 Circuit Automobile Terre d'Is-sur-Tille
Vérifications	Samedi 16 août 2025 de 7h00 à 8h49
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Vendredi 15 août à 18h00 salle du collège
Briefing obligatoire	Il sera écrit et distribué aux pilotes par messagerie instantanée. Un briefing oral facultatif (sur décision de la direction de course 15 minutes après la fin des essais chronométrés sous le chapiteau près du podium)
Horaire des essais libres	08h00
Horaire des essais chronométrés	09h00 ou 09h30 selon le nombre
Horaire de la course	Samedi 16 août 2025 de 13h00 à 19h30. Dimanche 17 août 2025 de 08h30 à 18h30
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	A l'issue de la dernière finale, 15 minutes après l'arrivée, au podium.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 16 août 2025 de 7h à 8h49 à l'espace administratif et technique. Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du jeudi 14 août 2025 (le jeudi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06.76.64.44.61.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :
Uniquement sur : engage-sports.com/7-chpt-de-France-2025/

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **mercredi 6 août 2025 à minuit**. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 220 € et 190 € pour les juniors avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 440€ et 380 € pour les juniors sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 110, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture *ne* pourra *pas* être pilotée par DEUX pilotes à l'exception de la division Sprint girl (en cas de double monte avec la division super sprint).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont pas admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera apposée sur la partie avant des véhicules par l'organisateur lors de la mise en prégrille des véhicules. Conforme au plan d'identification du promoteur.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le Championnat de France d'Autocross et Sprintcar d'Is-sur-Tille se déroulera sur le circuit automobile terre d'Is-sur-Tille. Il est long de 1006 mètres et la largeur est comprise entre 13. mètres et 16,3 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 24/02/2022 sous le numéro 21 05 22 0490 AC Nat 1006.

Le circuit a aussi été agréé par la FFSA en date du 24/02/2022 sous le numéro 21 05 22 0490 AC Nat 0818 pour le tracé variant plus court.

L'accès au circuit se fait par la D 901, voir plan annexe.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d'affichage virtuel. En cas de problème technique le tableau d'affichage virtuel sera remplacé par un tableau d'affichage papiers. Ce tableau d'affichage sera situé *près de la prégrille*. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à proximité de *la prégrille et de l'accès de la direction de course* Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants :

Marie-Hélène Llorca 06.76.64.44.61

Francis Mélé 06.80.40.54.60

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

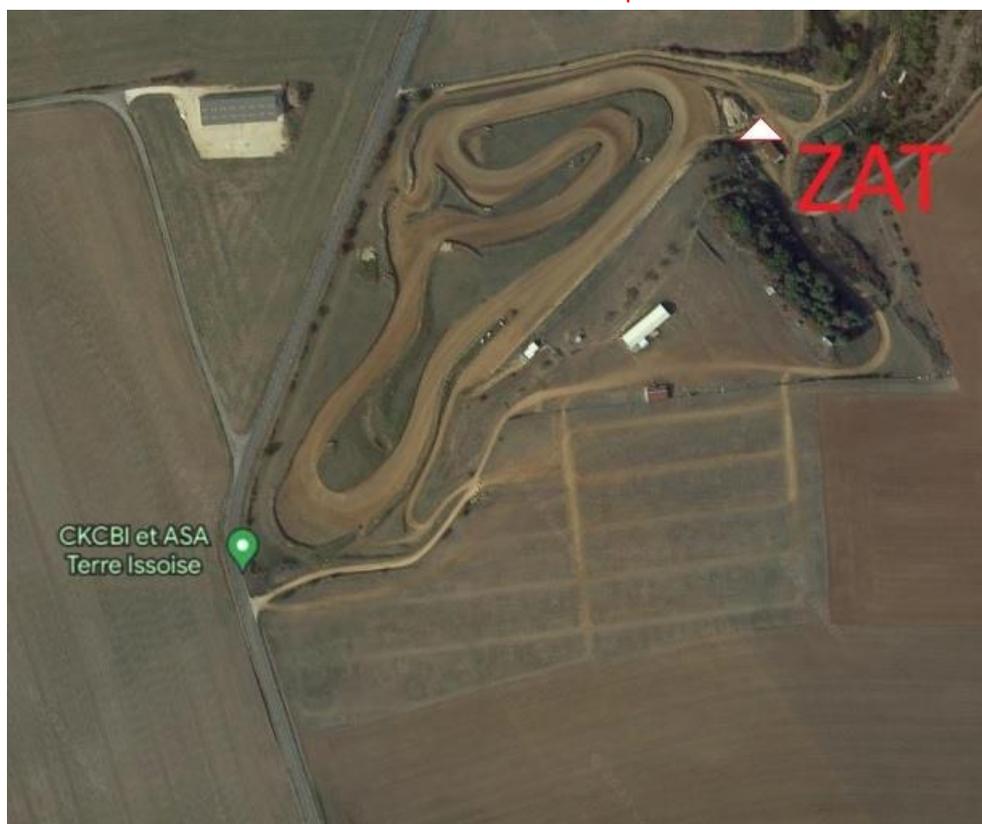
Le briefing écrit des pilotes *sera remis aux vérifications administratives par voie dématérialisée.*

Le briefing oral facultatif pourra avoir lieu selon décision de la direction de course.

7.4.1. ZONE D'ASSISTANCE TEMPORAIRE

La zone d'assistance temporaire (ZAT), matérialisée par des barrières, doit être précisée au règlement particulier et sur le plan de sécurité de l'épreuve.

La ZAT se trouve au niveau du local contrôle technique du site.



7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

L'accès au site pour les pilotes et les officiels se fait par la D901 avant 07h00 le matin. Après cet horaire, l'accès se fait par le parc spectateurs.

Rappel aux pilotes :

Chaque concurrent devra disposer de 2 extincteurs dans sa structure visible un pour le véhicule de course et un pour la structure (6kg minimum) à portée opérationnelle et facile d'accès depuis les allées de circulation, ainsi que d'une bâche de protection sous le véhicule de course.

Les pilotes (ou leur tuteur pour les mineurs) sont responsables de leurs accompagnants.

Concernant la sécurité de tous et le respect du voisinage :

- Aucun essai n'est autorisé hors-piste ;
- Ne pas faire « ronfler » les moteurs inutilement en dehors des courses ;
- Prendre en charge vos poubelles et vos déchets ;
- Laisser les allées du parc pilotes libres et dégagées ;
- Tenir en laisse les animaux de compagnie.
- Les déplacements (hors organisation) avec des véhicules terrestre à moteur (vélo électrique, trottinette électrique, cyclomoteur, quad,...) sont interdit dans l'espace public, sur la piste et dans le parc pilote.
- Pendant les interventions techniques l'accès à la piste est interdit même à pied.

Horaires de la manifestation :

Samedi 16 août 2025 :

- Vérifications administratives et techniques de 07h00 à 08h49 ;
- Essais chronométrés de 9h00 (ou 9h30 selon le nombre) à 11h00 ;
- Briefing oral 15 minutes après la fin des essais suivant DC (facultatif)
- Manches qualificatives 1 et 2 à partir de 13h00 jusqu'à 19h30 sur 5 tours.

Dimanche 17 août 2025 :

- 3èmes manches qualificatives 8h30 ;
- Pause et séance de dédicaces ;
- ½ finales et finales à partir de 13h00 jusqu'à 18h30 avec remise des prix.

